

Département : VAR
Canton GAREOULT
Commune : PIERREFEU-DU- VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE N°PER2017.425

Liberté - Egalité - Fraternité

## ARRETE DU MAIRE

PORTANT TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF  
PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> classe

09 NOV. 2017 / 13667  
COMMISSIONS PARITAIRES  
M. BENOIST

Le Maire de PIERREFEU-DU-VAR,  
VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi 84.53 du 26.01.84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,  
CONSIDERANT que la commission administrative paritaire en date du 19 octobre 20107 a pris connaissance de cet avancement :

### ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2017 :

Nom Prénom	Grade	Promouvable à compter du
HARCHI Farah	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>er</sup> juillet 2017

Article 2 : L'intéressée est informée qu'elle peut contester le présent arrêté auprès du Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ampliation adressée à Monsieur le Président du C.D.G. 83.

Fait à Pierrefeu-du-Var, le 2 novembre 2017.

L'Adjoint délégué aux ressources humaines,



Jean-Bernard KISTON.